



COMMUNE DE VULAINES-SUR-SEINE

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six ; le vingt-huit du mois de mars, à onze heures, les membres composant le conseil municipal de la commune de Vulaines-sur-Seine, régulièrement convoqués le 24 mars 2026 se sont réunis en Mairie en session ordinaire sous la présidence de Ève Harrison, maire.

Nombre de conseillers : en exercice : 23 présents : 20 votants : 23	Présents Ève HARRISON, maire. Gilles TOUCHAIS, Marianne MELIN, Bernard ORTA, Emilie BLUM, Joseph PIACENTINO, Christine MARCHIS MOUREN, adjoints au Maire Patrick PEUREUX, Hervé GAVOUYERE, Christèle HUGUET, Anne-Marie SERVOZ, Adrien LAMBERT, Michel BARRIER, Frédérique ROUTIER, Thomas LEROUX, Denis MONTIS, Fernanda MORA, Delphine GOURAUD, Bernard SAOUZANET, Laurent SIGLER, conseillers municipaux.
date de la convocation : 24 mars 2026	Absents excusés Annick YANNIC pouvoir à Frédérique ROUTIER Matthieu GALLIAT pouvoir à Hervé GAVOUYERE Naïma SEDRATI pouvoir à Marianne MELIN Absents
date d'affichage : 24 mars 2026	Secrétaire de séance : Gilles TOUCHAIS

PARTIE I

Monsieur ORTA doyen d'âge OUVRE la séance

INSTALLE le Conseil en citant les 23 membres élus.

INDIQUE que le Conseil désigne M. Gilles TOUCHAIS en qualité de secrétaire de séance.

INDIQUE que le plus âgé des membres présents prend la présidence de l'Assemblée jusqu'à l'élection du Maire : soit lui-même.

LE DOYEN

PROCEDE à l'appel nominal des membres du Conseil.

CONSTATE que le quorum est atteint.

INVITE le Conseil à procéder à l'élection du Maire.

RAPPELLE les conditions du vote :

En application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

INDIQUE que le Conseil Municipal a désigné le Bureau constitué de deux assesseurs : M. LEROUX et Mme BLUM.

PARTIE II

ELECTION DU MAIRE

Madame Eve HARRISON se déclare candidate à l'élection du Maire. Le doyen demande s'il y a d'autres candidats.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote et procède au vote.

Le Bureau dépouille : un seul assesseur « vide les enveloppes », l'autre assesseur comptabilise les voix.

1^{er} tour de scrutin

Nombre de bulletins : 23

À déduire (bulletins blancs, nuls ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 5

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18

Majorité absolue : 10

A obtenu :

Mme Ève HARRISON : 18 (dix-huit) voix

Mme Ève HARRISON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire et est immédiatement installée dans ses fonctions.

Mme Ève HARRISON prend la présidence du Conseil Municipal et remercie l'assemblée.

Le doyen remet l'écharpe de Maire à Madame HARRISON.

Madame HARRISON prend la parole :

« Bonjour à tous

Je souhaite tout d'abord saluer l'ensemble des membres du nouveau conseil municipal, qui de par leur présence aujourd'hui témoignent de leur volonté à s'engager dans ce futur mandat.

Je souhaite également prendre un moment pour saluer celles et ceux qui, avant nous, se sont engagés en tant qu'élu, et qui ont contribué à faire de Vulaines-sur-Seine ce qu'elle est aujourd'hui.

Merci enfin à tous ceux venus dans cette nouvelle assemblée pour votre présence.

En ce jour du 28 mars 2026, je prends officiellement mes fonctions de Maire.

À ce titre, je deviens la toute première femme à exercer cette responsabilité à Vulaines-sur-Seine.

Cette étape, je tiens aujourd'hui à la souligner, tant sa symbolique est forte.

Ce symbole dépasse ma personne, il témoigne d'une évolution marquante et profonde de notre société.

La confiance que les habitants de Vulaines-sur-Seine ont accordée, en élisant une femme à la fonction de Maire, en est une illustration concrète et ouvrira, je l'espère, la voie à d'autres dans l'engagement citoyen.

*Et c'est précisément là le sens de cette évolution : faire en sorte que chacun puisse se sentir pleinement **légitime** à s'engager.*

Que l'on soit une femme ou un homme, jeune ou moins jeune, chacun doit pouvoir offrir à sa communauté ce qu'il a de meilleur en lui, prendre sa place et agir concrètement pour ce qu'il croit juste.

Personnellement, malgré les barrières rencontrées, ce sont mes valeurs et mes convictions qui m'ont poussé à vouloir m'engager pour ma communauté.

Elles ont été ma boussole tout au long de la campagne électorale et continueront de me guider, durant ce mandat qui débute aujourd'hui.

Je l'affirme de nouveau aujourd'hui, je suis déterminée à développer une politique municipale basée sur l'écoute et tournée vers les besoins réels des habitants.

*Je m'engage aujourd'hui devant vous à prendre soin de Vulaines et de sa communauté. À renforcer ses liens. À construire son avenir, dans **la cohésion, la bienveillance et le respect de chacun.***

Mais rien ne pourra se faire seul.

Cette politique ambitieuse ne pourra se réaliser que grâce à un travail collectif, impliquant l'ensemble des élus siégeant au conseil municipal, qu'ils soient issus de la liste majoritaire ou de celles dites d'opposition.

J'invite donc aujourd'hui chaque membre de ce conseil municipal à accepter pleinement et sincèrement ces nouvelles responsabilités, qui, à compter d'aujourd'hui, nous lient dans l'intérêt général.

Que chacun choisisse de contribuer positivement à cette dynamique, en apportant ses compétences et son énergie au service de Vulaines et de tous ses habitants.

C'est ensemble que nous travaillerons le mieux. Ensemble pour Vulaines.

Vive la démocratie

Vive la république

Vive Vulaines Sur Seine »

PARTIE III

FIXATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Madame le Maire indique qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit SIX adjoints au maire au maximum. Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de CINQ adjoints.

Au vu de ces éléments,

Le Conseil municipal, par 22 voix et 1 abstention (M. SIGLER) **FIXE A SIX** le nombre des adjoints au maire de la commune.

PARTIE IV

ELECTION DES ADJOINTS

Madame le Maire RAPPELLE les conditions du vote :

*Les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. **Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.** Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.*

Madame le Maire DEMANDE qui est candidat.

M. TOUCHAIS déclare que la liste ENSEMBLE POUR VULAINES comprenant les personnes suivantes : M. TOUCHAIS, Mme MELIN, M. ORTA, Mme BLUM, M. PIACENTINO, Mme MARCHIS-MOUREN est candidate.

Madame le Maire CONSTATE que cette liste a été déposée.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'approche de la table de vote et procède au vote.

Le Bureau dépouille : un seul assesseur « vide les enveloppes », l'autre assesseur comptabilise les voix.
Il est procédé au vote au scrutin secret.

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 5
- suffrages exprimés : 18
- majorité absolue : 10

A obtenu :

- Liste TOUCHAIS : 18 (dix-huit) voix.

Ont été proclamés adjoints au Maire et ont pris rang dans l'ordre de la liste :

- 1/ Monsieur Gilles TOUCHAIS
- 2/ Madame Marianne MELIN
- 3/ Monsieur Bernard ORTA
- 4/ Madame Emilie BLUM
- 5/ Monsieur Joseph PIACENTINO
- 6/ Madame Christine MARCHIS MOUREN

Madame le Maire remet les écharpes à chaque Adjoint.

PARTIE V

Madame le Maire se lève et lit la Charte de l'Elu Local, elle remet la Charte à chaque membre du Conseil Municipal.

PARTIE VI

Le PV du Conseil Municipal du 18 décembre 2025 est approuvé par 10 voix pour et 13 abstentions.

SIGNATURE des PV, feuille de présence, feuille de proclamation et Tableau du Conseil Municipal.

Madame le Maire remercie l'Assemblée et déclare le Conseil Municipal clos à 11H45.

**La Maire,
Ève Harrison**



**Le secrétaire de séance
Gilles Touchais**

